

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

JMC Karosserie Klebe- und Dichtmasse weiss 310 ml

Date de révision: 24.11.2021

Page 1 de 16

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

JMC Karosserie Klebe- und Dichtmasse weiss 310 ml

UFI: UF8U-TYWP-XG03-08KM

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Adhésifs, produits d'étanchéité

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Johannes J. Matthies GmbH & Co. KG
Rue: Hammerbrookstr. 97
Lieu: D-20097 Hamburg
Téléphone: + 49 (0) 40 2 37 21-0
e-mail: info@matthies.de
Internet: www.matthies.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence: + 49 (0) 40 2 37 21-0**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Resp. Sens. 1; H334

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle; diphénylméthane-4,4'-diisocyanate

Reaction mass of bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate and methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate

Mention d'avertissement: Danger**Pictogrammes:****Mentions de danger**

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P261 Éviter de respirer vapeur.
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P342+P311 En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

JMC Karosserie Klebe- und Dichtmasse weiss 310 ml

Date de révision: 24.11.2021

Page 2 de 16

P501 Éliminer le contenu/récipient dans L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales..

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

EUH212 Attention! Une poussière respirable dangereuse peut se former lors de l'utilisation. Ne pas respirer cette poussière.

À partir du 24 août 2023, une formation adéquate est requise avant toute utilisation industrielle ou professionnelle.

Les personnes déjà sensibilisées aux diisocyanates peuvent développer des réactions allergiques en utilisant ce produit.

Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané, avec ce produit.

Ce produit ne doit pas être utilisé dans les lieux insuffisamment ventilés, sauf avec un masque de protection équipé d'un filtre antigaz adapté (de type A1 répondant à la norme EN 14387).

2.3. Autres dangers

Les personnes souffrant d'asthme, d'allergie, de maladies respiratoires chroniques ou récurrentes ne devraient pas être sollicitées pour travailler avec ce produit. Des symptômes peuvent apparaître seulement quelques heures après l'exposition. L'inhalation de poussière/brume ou d'aérosol provoque une irritation des voies respiratoires.

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

@1206.B120686 aucune

À observer: Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n°: 74

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges**

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

JMC Karosserie Klebe- und Dichtmasse weiss 310 ml

Date de révision: 24.11.2021

Page 3 de 16

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
9002-86-2	Polyvinyl chloride			20 - 50 %
	Reaction mass of ethylbenzene and xylene			3 - 7 %
	905-588-0		01-2119488216-32	
	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3, STOT RE 2, Asp. Tox. 1; H226 H332 H312 H315 H319 H335 H373 H304			
	Distillats légers (pétrole), hydrotraités; kérozène - non spécifié			1 - 5 %
	926-141-6	649-422-00-2	01-2119456620-43	
	Asp. Tox. 1; H304 EUH066			
13463-67-7	dioxyde de titane (< 10µm)			0,1 - < 5 %
	236-675-5	022-006-00-2	01-2119489379-17	
	Carc. 2; H351			
1305-78-8	Calciumoxid			< 2,5 %
	215-138-9		01-2119475325-36	
	Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, STOT SE 3; H315 H318 H335			
101-68-8	diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle; diphénylméthane-4,4'-diisocyanate			0,1 - < 1 %
	202-966-0	615-005-00-9	01-2119457014-47	
	Carc. 2, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Resp. Sens. 1, Skin Sens. 1B, STOT SE 3, STOT RE 2; H351 H332 H315 H319 H334 H317 H335 H373			
1065336-91-5	Reaction mass of bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate and methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate			< 0,1 %
	915-687-0		01-2119491304-40	
	Skin Sens. 1A, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H317 H400 H410			
1330-20-7	xylène			< 0,1 %
	215-535-7	601-022-00-9		
	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2; H226 H332 H312 H315			
100-41-4	éthylbenzène			< 0,1 %
	202-849-4	601-023-00-4		
	Flam. Liq. 2, Acute Tox. 4, STOT RE 2, Asp. Tox. 1; H225 H332 H373 H304			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

JMC Karosserie Klebe- und Dichtmasse weiss 310 ml

Date de révision: 24.11.2021

Page 4 de 16

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
	905-588-0	Reaction mass of ethylbenzene and xylene	3 - 7 %
		par inhalation: CL50 = 6350 - 6700 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = 12126 mg/kg; par voie orale: DL50 = 3523 - 4000 mg/kg STOT RE 2; H373: >= 10 - 100	
	926-141-6	Distillats légers (pétrole), hydrotraités; kérozène - non spécifié	1 - 5 %
		dermique: DL50 = > 5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 5000 mg/kg	
13463-67-7	236-675-5	dioxyde de titane (< 10µm)	0,1 - < 5 %
		par inhalation: CL50 = > 6,8 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = > 5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 5000 mg/kg	
1305-78-8	215-138-9	Calciumoxid	< 2,5 %
		par inhalation: CL50 = > 6,04 mg/l (poussières ou brouillards); par voie orale: DL50 = > 2000 mg/kg	
101-68-8	202-966-0	diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle; diphenylméthane-4,4'-diisocyanate	0,1 - < 1 %
		par inhalation: ATE = 11 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = > 9400 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 2000 mg/kg Skin Irrit. 2; H315: >= 5 - 100 Eye Irrit. 2; H319: >= 5 - 100 Resp. Sens. 1; H334: >= 0,1 - 100 STOT SE 3; H335: >= 5 - 100	
1065336-91-5	915-687-0	Reaction mass of bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate and methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate	< 0,1 %
		dermique: DL50 = 3170 mg/kg; par voie orale: DL50 = 3230 mg/kg M acute; H400: M=1 M chron.; H410: M=1	
1330-20-7	215-535-7	xylène	< 0,1 %
		par inhalation: ATE = 11 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: ATE = 1100 mg/kg	
100-41-4	202-849-4	éthylbenzène	< 0,1 %
		par inhalation: CL50 = 17,2 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = 15400 mg/kg; par voie orale: DL50 = 3500 mg/kg	

Information supplémentaire

Substance SVHC: aucune
@0303.B000003

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

En cas de symptômes respiratoires: Appeler un médecin.

Après contact avec la peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Après ingestion

Appeler immédiatement un médecin.

NE PAS faire vomir.

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Réactions allergiques

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

JMC Karosserie Klebe- und Dichtmasse weiss 310 ml

Date de révision: 24.11.2021

Page 5 de 16

Troubles respiratoires

Toux

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Mousse. Poudre d'extinction. Jet d'eau pulvérisée. Dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de pyrolyse, toxique

Acide cyanhydrique (acide cyanhydrique)

Monoxyde de carbone

Oxydes d'azote (NOx)

Isocyanates

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

Assurer une aération suffisante.

Pour les non-secouristes

Utiliser un équipement de protection personnel.

Pour les secouristes

Utiliser un équipement de protection personnel.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Pour la rétention**

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

Pour le nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

JMC Karosserie Klebe- und Dichtmasse weiss 310 ml

Date de révision: 24.11.2021

Page 6 de 16

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.
Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire.
Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
Enduire une crème de protection pour les mains avant la manipulation du produit.
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Information supplémentaire

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire.
Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
Enduire une crème de protection pour les mains avant la manipulation du produit.
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Comburant
Tenir à l'écart de: Eau
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.
À conserver au frais et au sec.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Klebe- und Dichtstoff

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
101-68-8	4,4'-Diisocyanate de diphenylméthane	0,01	0,1		VME (8 h)	
		0,02	0,2		VLE (5 min)	
1305-78-8	Calcium (oxyde de) fraction alvéolaire	-	1		VME (8 h)	
		-	4		VLE (15 min)	
100-41-4	Ethylbenzène	20	88,4		VME (8 h)	
		100	442		VLE (15 min)	
13463-67-7	Titane (dioxyde de), en Ti	-	10		VME (8 h)	
1330-20-7	Xylènes, isomères mixtes, purs	50	221		VME (8 h)	
		100	442		VLE (15 min)	

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

JMC Karosserie Klebe- und Dichtmasse weiss 310 ml

Date de révision: 24.11.2021

Page 7 de 16

Valeurs limites biologiques (VLB réglementaire, VLB ANSES ou valeur guide française), BIOTOX (INRS)

N° CAS	Désignation	Paramètres	Valeur limite	Milieu	Moment de prélèvement
1330-20-7	Xylènes (mélange d'isomères)	Acides méthylhippuriques (/g créatinine)	1,5 g/g	Urine	en fin de poste
100-41-4	Ethylbenzène	Acide mandélique (/g créatinine)	1,5 g/g	Urine	en fin de poste et fin de semaine

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation			
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur
	Reaction mass of ethylbenzene and xylene			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	221 mg/m³
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	systémique	442 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	221 mg/m³
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	local	442 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	212 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, aigu		par inhalation	systémique	260 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	12,5 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, aigu		dermique	local	125 mg/personne/jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	local	65,3 mg/m³
Consommateur DNEL, aigu		par inhalation	local	260 mg/m³
13463-67-7	dioxyde de titane (< 10µm)			
,				
1305-78-8	Calciumoxid			
Salarié DMEL, aigu		par inhalation	local	4 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	1 mg/m³
Consommateur DNEL, aigu		par inhalation	local	4 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	local	1 mg/m³
101-68-8	diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle; diphenylméthane-4,4'-diisocyanate			
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	local	0,1 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	0,05 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	local	0,025 mg/m³
Consommateur DNEL, aigu		par inhalation	local	0,05 mg/m³
1065336-91-5	Reaction mass of bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate and methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	0,68 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	0,5 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	0,05 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	0,17 mg/m³
Consommateur DNEL, aigu		dermique	systémique	0,25 mg/kg p.c./jour

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

JMC Karosserie Klebe- und Dichtmasse weiss 310 ml

Date de révision: 24.11.2021

Page 8 de 16

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	
Milieu environnemental		Valeur
	Reaction mass of ethylbenzene and xylene	
Eau douce		0,327 mg/l
Eau de mer		0,327 mg/l
Sédiment d'eau douce		12,46 mg/kg
Sédiment marin		12,46 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		6,58 mg/l
Sol		2,31 mg/kg
13463-67-7	dioxyde de titane (< 10µm)	
Eau douce		0,127 mg/l
Eau de mer		1 mg/l
Sédiment d'eau douce		1000 mg/kg
Sédiment marin		100 mg/kg
Intoxication secondaire		1667 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		100 mg/l
Sol		100 mg/kg
1305-78-8	Calciumoxid	
Eau douce		0,37 mg/l
Eau de mer		0,24 mg/l
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		2,27 mg/l
Sol		817,4 mg/kg
101-68-8	diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle; diphénylméthane-4,4'-diisocyanate	
Eau douce		1 mg/l
Eau de mer		0,1 mg/l
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		1 mg/l
Sol		1 mg/kg
1065336-91-5	Reaction mass of bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate and methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate	
Eau douce		0,002 mg/l
Eau de mer		0 mg/l
Sédiment d'eau douce		1,05 mg/kg
Sédiment marin		0,11 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		1 mg/l
Sol		0,21 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.
@ES04.B001453

Mesures d'hygiène

Éviter le contact avec les yeux. Éviter le contact avec la peau. Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols.

Protection des yeux/du visage

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: ventilation insuffisante, dépassement de la valeur limite.
Appareil filtrant combiné A-P2 (à court terme)

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

JMC Karosserie Klebe- und Dichtmasse weiss 310 ml

Date de révision: 24.11.2021

Page 9 de 16

Protection des mains

Recommandation:

> 0,5 mm; Caoutchouc butyle, > 480 min (EN 374)

> 0,4 mm; FKM (caoutchouc fluoré) > 480 min (EN 374)

> 0,5 mm: CR (polychloroprènes, caoutchouc chloroprène) > 480 min (EN 374)

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: ventilation insuffisante, dépassement de la valeur limite.

Appareil filtrant combiné A-P2 (à court terme)

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:

Couleur:

blanc, gris

Odeur:

caractéristique

Seuil olfactif:

non déterminé

pH-Valeur:

non applicable

Modification d'état

Point de fusion/point de congélation:

non déterminé

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition
et intervalle d'ébullition:

137 °C

Point d'éclair:

>= 70 °C

Inflammabilité

ISO 10156

solide/liquide:

non déterminé

gaz:

non applicable

Limite inférieure d'explosivité:

0,6 g/m³

Limite supérieure d'explosivité:

8 g/m³

Température d'inflammation spontanée

solide:

>= 200 °C

gaz:

non applicable

Température de décomposition:

non déterminé

Propriétés comburantes

Non comburant.

Pression de vapeur:

non déterminé

Densité (à 20 °C):

1,16 g/cm³

Hydrosolubilité:

Réagit avec les : Eau

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau:

non déterminé

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

JMC Karosserie Klebe- und Dichtmasse weiss 310 ml

Date de révision: 24.11.2021

Page 10 de 16

Viscosité dynamique: non déterminé

Viscosité cinématique: non déterminé

Densité de vapeur relative: non déterminé

Taux d'évaporation: non déterminé

9.2. Autres informations

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales. (à température ambiante)

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

@ES04.B001428 / Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur.

Réagit avec les : Alcools, Amines, Acides, Déchets basiques

Réagit avec les : Eau Formation de: Dioxyde de carbone

Réagit avec les : Métal alcalino terreux, Métaux alcalins

Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

10.4. Conditions à éviter

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

10.5. Matières incompatibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

JMC Karosserie Klebe- und Dichtmasse weiss 310 ml

Date de révision: 24.11.2021

Page 11 de 16

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
	Reaction mass of ethylbenzene and xylene				
	orale	DL50 3523 - 4000 mg/kg	Rat	Producteur	
	cutanée	DL50 12126 mg/kg	Lapin	Producteur	
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 6350 - 6700 mg/l	Rat	Producteur	
	inhalation poussières/brouillard	ATE 1,5 mg/l			
	Distillats légers (pétrole), hydrotraités; kérozène - non spécifié				
	orale	DL50 > 5000 mg/kg	Rat	Producteur	
	cutanée	DL50 > 5000 mg/kg	Lapin	Producteur	
13463-67-7	dioxyde de titane (< 10µm)				
	orale	DL50 > 5000 mg/kg	Rat	Producteur	OCDE 425
	cutanée	DL50 > 5000 mg/kg	Lapin	Producteur	OCDE 402
	inhalation (4 h) poussières/brouillard	CL50 > 6,8 mg/l	Rat	Producteur	
1305-78-8	Calciumoxid				
	orale	DL50 > 2000 mg/kg	Rat	Rat	OCDE 425
	inhalation (4 h) poussières/brouillard	CL50 > 6,04 mg/l	Rat	Rat	OCDE 436
101-68-8	diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle; diphenylméthane-4,4'-diisocyanate				
	orale	DL50 > 2000 mg/kg	Rat	Producteur	
	cutanée	DL50 > 9400 mg/kg	Lapin	Producteur	
	inhalation vapeur	ATE 11 mg/l			
	inhalation poussières/brouillard	ATE 1,5 mg/l			
1065336-91-5	Reaction mass of bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate and methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate				
	orale	DL50 3230 mg/kg	Rat	Producteur	OCDE 423
	cutanée	DL50 3170 mg/kg	Rat	Producteur	OCDE 402
1330-20-7	xylène				
	cutanée	ATE 1100 mg/kg			
	inhalation vapeur	ATE 11 mg/l			
	inhalation poussières/brouillard	ATE 1,5 mg/l			
100-41-4	éthylbenzène				
	orale	DL50 3500 mg/kg	Rat	GESTIS	
	cutanée	DL50 15400 mg/kg	Lapin	GESTIS	

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

JMC Karosserie Klebe- und Dichtmasse weiss 310 ml

Date de révision: 24.11.2021

Page 12 de 16

	inhalation (4 h) vapeur	CL50	17,2 mg/l	Rat		
	inhalation poussières/brouillard	ATE	1,5 mg/l			

Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. (diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle; diphénylméthane-4,4'-diisocyanate)

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien**

@1206.B120686 aucune

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Le produit n'est pas: Écotoxique.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
	Reaction mass of ethylbenzene and xylene					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 2,6 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	Producteur	OCDE 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 2,2 mg/l	72 h	Selenastrum capricornutum	Producteur	OCDE 201
13463-67-7	dioxyde de titane (< 10µm)					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 > 1000 mg/l	96 h	Tête de boule	Producteur	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 > 100 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	Producteur	
101-68-8	diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle; diphénylméthane-4,4'-diisocyanate					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 > 1000 mg/l	96 h	Danio rerio	Producteur	OCDE 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r > 1640 mg/l	72 h	Scenedesmus quadricauda	Producteur	OCDE 201
1065336-91-5	Reaction mass of bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate and methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 0,9 mg/l	96 h	Danio rerio	Producteur	
100-41-4	éthylbenzène					
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 3,6 mg/l	96 h		GESTIS	

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

JMC Karosserie Klebe- und Dichtmasse weiss 310 ml

Date de révision: 24.11.2021

Page 13 de 16

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
100-41-4	éthylbenzène	3,15

12.4. Mobilité dans le sol

En cas d'infiltration dans le sol, le produit est mobile et peut souiller la nappe phréatique.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

@1206.B120686 aucune

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets - Résidus

080409 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité); déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150110 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

JMC Karosserie Klebe- und Dichtmasse weiss 310 ml

Date de révision: 24.11.2021

Page 14 de 16

Transport fluvial (ADN)**14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)**14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5. Dangers pour l'environnementDANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT:

Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateurRUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle
RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage
RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 40, Inscription 56, Inscription 74, Inscription 75

2010/75/UE (COV):

<= 12 %

Indications relatives à la directive

2012/18/UE (SEVESO III):

N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

Législation nationale

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

JMC Karosserie Klebe- und Dichtmasse weiss 310 ml

Date de révision: 24.11.2021

Page 15 de 16

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Abréviations et acronymes**

CLP: Classification, labelling and Packaging
 REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals
 GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals
 UN: United Nations
 CAS: Chemical Abstracts Service
 DNEL: Derived No Effect Level
 DMEL: Derived Minimal Effect Level
 PNEC: Predicted No Effect Concentration
 ATE: Acute toxicity estimate
 LC50: Lethal concentration, 50%
 LD50: Lethal dose, 50%
 LL50: Lethal loading, 50%
 EL50: Effect loading, 50%
 EC50: Effective Concentration 50%
 ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate
 NOEC: No Observed Effect Concentration
 BCF: Bio-concentration factor
 PBT: persistent, bioaccumulative, toxic
 vPvB: very persistent, very bioaccumulative
 ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
 (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
 RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail
 ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways
 (Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 EmS: Emergency Schedules
 MFAG: Medical First Aid Guide
 IATA: International Air Transport Association
 ICAO: International Civil Aviation Organization
 MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
 IBC: Intermediate Bulk Container
 VOC: Volatile Organic Compounds
 SVHC: Substance of Very High Concern
 @1602.B016012

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Resp. Sens. 1; H334	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

JMC Karosserie Klebe- und Dichtmasse weiss 310 ml

Date de révision: 24.11.2021

Page 16 de 16

	par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
EUH204	Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.
EUH212	Attention! Une poussière respirable dangereuse peut se former lors de l'utilisation. Ne pas respirer cette poussière.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)